



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 30/09/2021

Sécurité publique : interdiction de manifestation sur certaines voies et espaces publics du centre-ville d'Épinal

Depuis le 14 juillet 2021, des manifestations anti-pass sanitaire se déroulent tous les samedis après-midi dans le centre-ville d'Épinal.

En l'absence de déclarations préalables, et donc d'organisateur identifié, l'autorité de police n'est pas à même de s'assurer de la mise en œuvre des conditions de sécurité suffisantes au bon déroulement de ces manifestations.

Le 25 septembre dernier, en réaction à la récurrence de ces défilés improvisés, et aux nombreux débordements constatés, "une contre-manifestation", déclarée en préfecture et soutenue par les élus locaux, a été organisée.

Afin de prévenir tout trouble à l'ordre public, y compris une confrontation entre manifestants et garantir la sécurité des personnes et des biens, **Yves Séguy, préfet des Vosges, a décidé d'interdire, par arrêté préfectoral, tout rassemblement, manifestation ou cortège revendicatif, le samedi 2 octobre 2021 de 12h00 à 20h00 dans un périmètre défini du centre-ville d'Épinal (voir en annexe le périmètre).**

Le préfet rappelle que si le droit de manifester est un principe constitutionnel, il doit être concilié avec les autres droits, tels que la sécurité des personnes et des biens ainsi que la liberté de commerce et d'entreprendre.

Les manifestants qui ne respecteraient pas le périmètre d'interdiction s'exposent à une contravention de la quatrième classe d'un montant de 135€ (article R644-4 du code pénal) et les organisateurs à 6 mois d'emprisonnement et 7 500€ d'amende (article R431-9 du code pénal).

Les forces de l'ordre seront mobilisées, comme chaque semaine, pour garantir la sécurité de tous et s'assurer du respect des dispositions cet arrêté.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



Rues délimitant le périmètre de manifestation ce samedi 2 octobre 2021 de 12h00 à 20h00 :

Place Foch

Pont Sadi Carnot

Rue Georges de la Tour

Pont de la Xatte

Place Émile Stein

Avenue Victor Hugo

Place Baudoin

Avenue Charles De Gaulle

Place du Général De Gaulle

Avenue Dutac

Avenue de la République

Pont de la République

Quai de Dogneville

Quai du Colonel Sérot

Rue Irène Joliot Curie

Place des vieux moulins

Rue entre les deux portes

Rue de la Maix

Rue d'Ambrail

Rue Aristide Briand

Rue de la Louvière

Rue Thiers

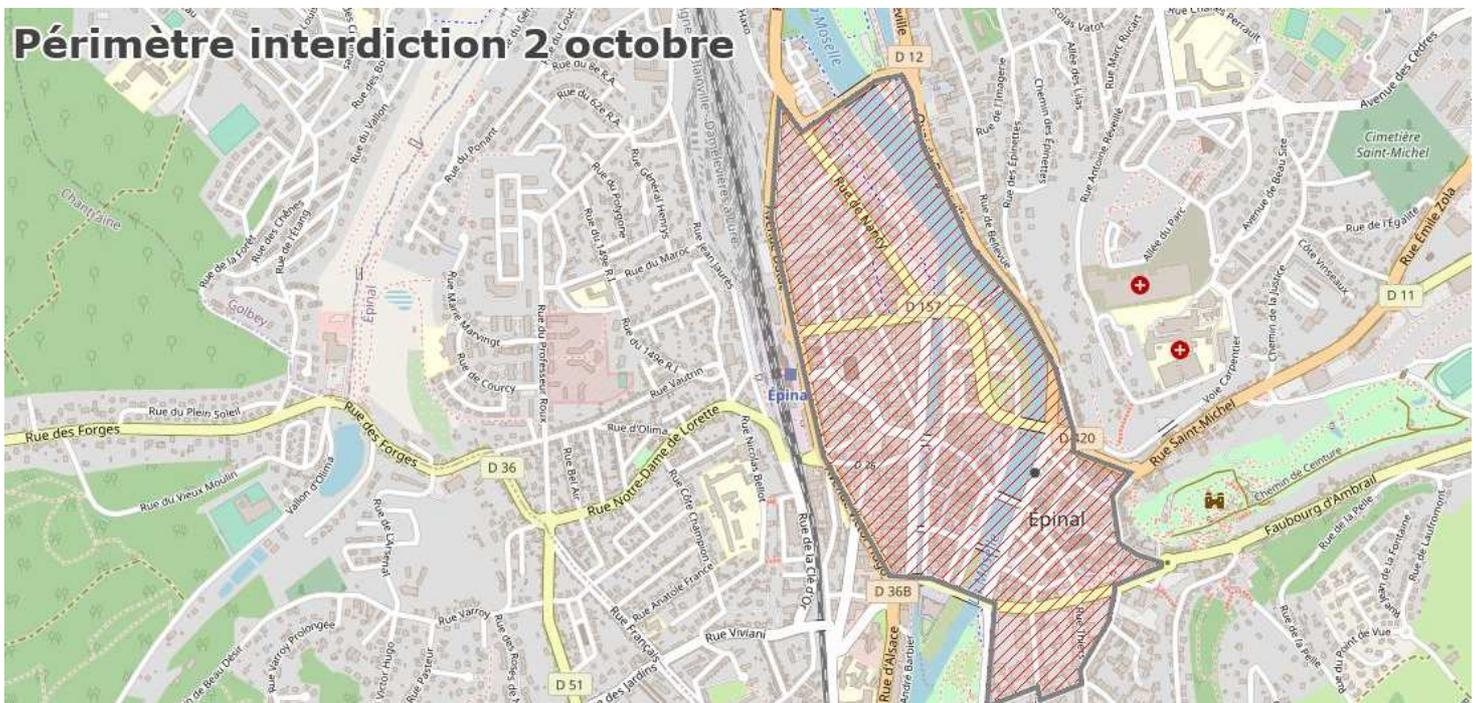
Rue Lefebvre

Rue de la Préfecture (entre la rue Lefebvre et la rue Gilbert uniquement)

Rue Gilbert

Rue Gambetta

Les rues situées à l'intérieur de ce périmètre sont interdites à la manifestation.



Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

